

**Fiche d'inscription au stage de formation :
« Transmission de la variation imposée de l'Examen
d'Aptitude Technique danse contemporaine »**

**jeudi 23 février et vendredi 24 février 2023 de 9h à 12h et de 13h à 15h
Site Saint-Pierre, place Saint-Pierre 31000 Toulouse**

Nom _____ Prénom _____

Nom de naissance _____

Né·e le _____ à _____

Adresse _____

Téléphone _____

Adresse mail _____

Nom et tél. de la personne à prévenir en cas d'urgence

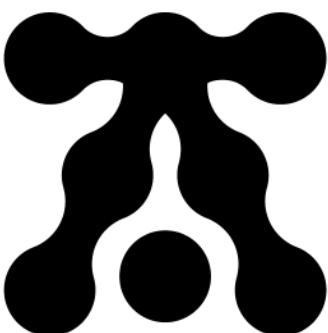
Profession _____

Nom de l'établissement qui vous emploie _____

Adresse de l'établissement _____

Statut de l'établissement _____

Si prise en charge employeur, nom et fonction de la personne signataire de la
convention _____



Tarif :

Financement avec prise en charge employeur ou OPCO : 240€

Financement règlement individuel : 180€

Les règlements se font en ligne sur demande à l'adresse regie@isdat.fr en indiquant « NOM Prénom demande de règlement stage de transmission variation imposée EAT 2023 jazz ou contemporaine »

Informations complémentaires à lire attentivement :

- Cette formation de 10 heures s'adresse aux candidats et aux formateurs de l'EAT. Elle permet de finaliser le travail de préparation de la variation, de clarifier les intentions du/de la chorégraphe. Pour en profiter pleinement, la variation doit être mémorisée avant le début du stage.
- Ce module de formation est non fractionnable à la journée.
- Toute inscription est prise en compte et définitive à compter de la réception du règlement individuel ou de l'attestation de prise en charge et ce, dans la limite des places disponibles.
- La réservation des places se fait dans l'ordre d'arrivée des règlements.
- Ce module de formation n'est pas éligible au Compte Personnel de Formation (CPF).
- L'institut se réserve le droit d'annuler une formation et s'engage à en informer les stagiaires inscrit-es au moins 10 jours avant le début du stage. Dans ce cas, les sommes éventuellement perçues par l'institut seront intégralement remboursées.
- Le remboursement des frais d'inscription en cas d'annulation par le ou la candidat-e ne sera possible qu'à réception d'un justificatif médical au minimum 48h avant le début du stage.
- Pour les personnes bénéficiant d'une RQTH ou sur présentation d'un certificat médical, un/des aménagement(s) spécifique(s) de la formation (durée journalière, accessibilité des lieux, adaptation des supports visuels ou auditifs, etc.) peuvent être organisés sur demande auprès de Madame Naïg Ménesguen.

Votre prise en charge :

- Je bénéficie d'une prise en charge OPCO / employeur / Pôle Emploi : je joins à la présente fiche mon attestation de prise en charge d'un montant de 240€.
- J'atteste ne pouvoir bénéficier d'aucune prise en charge et demande l'application du tarif individuel et je règle par virement 180€.

Date :

Signature :

Liste des pièces à joindre :

- Quel que soit mon mode financement, je joins la présente fiche d'inscription remplie et signée.
- Si mon financement est individuel, je joins une preuve (capture d'écran, reçu) de mon virement.
- Si je bénéficie d'une prise en charge, je joins l'attestation correspondante.

Complétez, signez et envoyez la présente fiche accompagnée des pièces à joindre avant le vendredi 17/02/2023 avant 12h (midi) à Naïg Ménesguen, coordinatrice FPC/VAE à l'adresse mail suivante : naig.menesguen@isdat.fr